

# Conditions générales de vente

## Dream Horizon EURL

Le présent document est réalisé dans le cadre de l'activité de la société **Dream Horizon**, domiciliée au 149 Avenue du Maine 75014 Paris, immatriculée au 92054063000018, déclaré organisme de formation avec le numéro de déclaration d'activité suivant : 11756617575.

Voici quelques définitions de notions utilisées dans le cadre de cette activité :

**Clients** : les personnes qui font appel aux services de la professionnelle.

**Prestation** : services professionnels effectués par Doukhan Laëtitia.

**Professionnelle** : désigne Doukhan Laëtitia en sa qualité de professionnel.

**Partenaire en photographie produit** : désigne Colat David en sa qualité de photographe professionnel partenaire du programme Insta Formula, immatriculé au 518 843 271 00025.

## Article 1. Informations préalables

*L'obligation préalable d'information est à respecter pour tout professionnel. Ces conditions générales de vente reprennent les mentions obligatoires prévues dans les articles R111-1 et suivants du Code de la consommation.*

*Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la professionnelle de services Doukhan Laëtitia et de ses clients.*

*Le droit applicable dans le cadre de ces conditions générales de vente est le droit français, de manière exclusive, en exclusion de tout autre élément d'extranéité pouvant engendrer un conflit de loi ou de juridiction internationale. Seules les juridictions françaises seront compétentes en cas de litige.*

## Article 2. Indépendance des clauses et des parties

Toutes les clauses présentes dans ces conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres : la nullité prononcée de l'une ne vaut pas celle des autres, qui continuent de produire leur plein effet. La nullité d'une des clauses ne peut pas menacer la survie du contrat d'adhésion pris entre les parties.

Les parties acceptent de conserver leur indépendance, et reconnaissent que ce partenariat ne vaut ni contrat de travail, ni pacte d'associés, ni pacte d'actionnaires. Cette collaboration professionnelle ne vaut aucunement fusion, scission ou création d'une nouvelle forme de société. Les partenaires n'acquièrent aucunement de titres, d'actions ou de parts sociales dans leurs sociétés respectives, sur la base de cet engagement contractuel, sauf en cas de dispositions particulières contraires entre les parties.

## Article 3. Services

Les services proposés par la professionnelle sont dans le domaine de la Communication Instagram et de la stratégie Marketing digital :

- **a. Programme Insta Formula :** programme en ligne pour apprendre à communiquer sur Instagram autour de sa marque artisanale, créative ou e-commerce.

Les supports écrits et vidéos sont hébergés sur une plateforme de streaming en ligne permettant au client de progresser dans la méthode et de préparer les exercices indispensables à sa progression.

Les inscrits ont accès à des RDV de groupe hebdomadaires qui ont lieu en visioconférence. Les jours et horaires de ces RDV peuvent être sujets à modification sur la période d'accompagnement et vous seront communiqués à l'avance. Les RDV de groupe sont enregistrés et sont disponibles sur une période de 6 mois.

La coach n'est pas tenue d'effectuer des retours personnalisés au client en dehors des rendez-vous de groupe qui ont lieu une fois par semaine.

Chaque participant au programme bénéficie d'1h de RDV individuel avec le partenaire en photographie produit et doit impérativement être réservé avant que 16 semaines ne soient écoulées à partir de la date de démarrage ou le RDV sera perdu.

- **b. Coaching Météore :** Accompagnement individuel en visio sur une problématique ciblée relative à la communication sur Instagram. Le replay de la séance pourra être envoyé sur demande du client. Les notes prises lors de la réunion ainsi que le Replay vidéo seront envoyées au client après la séance dans un délai de 7 jours ouvrés.
- **c. Heures de coaching à l'unité :** Des heures de coaching peuvent être réservées de façon ponctuelle sur une base horaire de 150€ TTC de l'heure. La professionnelle se réserve le droit de proposer un tarif préférentiel pour les clients déjà existant au sein des différents produits et programmes dans lesquels elle intervient.
- **d. La consultation express :** offre la possibilité au client d'avoir une consultation de 30mn avec la coach pour avoir des réponses personnalisées à ses questions à un tarif de 75€ TTC. La coach n'est pas tenue de répondre aux questions du client après la séance. Elle s'engage cependant à répondre à toute demande de clarification des points vus pendant la séance.

Si nécessaire, la professionnelle se réserve le droit de modifier le contenu des services, en appliquant des modalités particulières, afin de répondre au mieux aux besoins du client.

La professionnelle peut décider de modifier librement ses offres et services pour l'avenir.

Il est toujours possible de demander des modalités sur mesure à la professionnelle. Elles peuvent donc être convenues entre le client et la professionnelle, mais doivent faire l'objet de la validation d'un devis et d'un contrat signé dans le délai fixé entre les parties.

En cas de double engagement pris par le client avec la professionnelle, les dispositions particulières prévaudront sur les dispositions générales de ce présent document.

## Article 4. Durée et rythme

Les services proposés par la professionnelle ont une durée moyenne :

- **6 mois pour l'offre Insta Formula.** L'accès aux supports et aux ressources du programme est accessible tant que le programme existe, sauf en cas de violation de la charte de bonne conduite, de résiliation ou de défaut de paiement des mensualités. L'accès aux RDV de groupe se fait pendant 6 mois. La période d'accompagnement peut être prolongée par la professionnelle sans frais supplémentaire si elle le juge nécessaire et/ou conformément à l'article 9 et l'article 14 des présentes conditions générales de vente. Les personnes concernées seront prévenues de ces modifications de façon individuelle.
- **A partir de 1h30 de RDV pour le coaching Météore.** Les modalités exactes de suivi sont fixées entre la professionnelle et le client.
- **Au nombre d'heures réservées** lorsque le client réserve une session de coaching à l'heure.
- **Une séance unique de 30 mn pour la consultation Express.**

Il s'agit d'une estimation pouvant connaître des réajustements au réel, au fil de la prestation.

Le rythme d'activité de la professionnelle repose sur le planning hebdomadaire suivant:

- **Lundi** : 13h-18h
- **Mardi** : 13h-18h
- **Jeudi** : 13h-18h
- **Vendredi** : 13h-16h

En dehors de ces créneaux, il n'est pas possible de joindre la professionnelle ou d'avoir un rendez-vous. Toute demande de RDV hors de ces créneaux fait objet d'une demande exceptionnelle et doit être faite par email sur [dreamhorizonfr@gmail.com](mailto:dreamhorizonfr@gmail.com).

La durée de traitement des demandes par la professionnelle est estimée à une semaine. La professionnelle n'accepte aucune mission dans l'urgence.

Le délai entre la réservation des heures de RDV individuel et la réalisation de la prestation de est dépendant de la disponibilité de la professionnelle et sera sujet à variation.

La professionnelle pourra librement prendre des congés au cours de la prestation et s'engage à avertir les clients une semaine à l'avance si cela impacte le planning des RDV de coaching et du suivi. La durée de la période de congés s'ajoute automatiquement à la durée de l'accompagnement des clients en cours de prestation.

Le client peut solliciter la professionnelle à tout moment pour s'assurer des dates de début et de fin de la prestation.

## Article 5. Réservation

Pour confirmer la volonté de bénéficier des services de la professionnelle, une demande doit se réaliser par le biais d'un formulaire de prise de RDV, d'un mail ou d'un réseau social, pour être prise en compte. Une seconde étape reste de planifier un appel découverte pour déterminer les besoins et attentes de chaque personne intéressée par les services de la professionnelle.

Ensuite, la professionnelle prend le temps d'étudier les demandes avec soin, et se réserve le droit de refuser une collaboration si les problématiques rencontrées ne sont pas compatibles avec ses missions, ou en cas de motifs légitimes invoqués, en application de **l'article L121-11 du Code de la Consommation**.

## Article 6. Politique tarifaire

Pour accéder aux services de la professionnelle, il faut s'acquitter du paiement correspondant aux prix indiqués lors de la validation de la demande sur la page de paiement ou convenus avec la professionnelle.

La gamme tarifaire est prévue telle que suit :

- Insta Formula à partir de 1200€ TTC
- Coaching Météore à partir de 297€ TTC
- Heure de coaching à partir de 150€ TTC
- Consultation express à partir de 75€ TTC
- coaching à la carte sur devis

**Dans tous les cas, un montant de 30% de la prestation sera conservé au titre d'un acompte non remboursable.**

En cas d'incohérence entre le tarif affiché sur le site internet et le tarif sur les conditions générales de vente, le tarif applicable est celui qui figure dans ces présentes conditions générales de vente.

Les moyens de paiement acceptés par la professionnelle sont les cartes bancaires et virements bancaires. Un paiement en 3 mensualités maximum est possible avec accord express de la professionnelle. La somme correspondant au montant dû pour la prestation reste exigible à la date de la demande, dès la réception de la facture. Les délais de paiement sont immédiats, sur la page de paiement.

En cas de plan de paiement, la totalité des mensualités est due à partir du versement de la première mensualité. Il s'agit d'un étalement des paiements et non pas d'un abonnement que l'on peut arrêter en cours de route.

La professionnelle s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Les tarifs proposés dans le cadre de réductions et les promotions accordées sont définis ou accordés par la professionnelle dans un délai déterminé. Aucun escompte ni acompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Les pénalités de retard sont de 1.5% du montant total de la prestation par mois impayé. Le montant des indemnités pour frais de recouvrement est de 40€ HT/TTC.

## Article 7. Exécution de la prestation

Les prestations proposées sont réalisées à distance, à partir des informations communiquées et diligentées par les délais fixés entre les parties. Pour le bon déroulement de la prestation, les parties échangeront par message, mail, visioconférence, téléphone ou réseaux sociaux pour faire des points ponctuels de pilotage.

Concernant les réunions entre les parties, les moyens de communication seront les suivants :

- **Appels ou Visio-conférence**
- **Mails**
- **Réseaux sociaux**

Dans le cadre d'une visioconférence, la professionnelle enverra un lien au client avant la réunion prévue.

Après la séance, le client peut demander à percevoir un compte-rendu par écrit, synthétisant ce qui a été fait, ce qui est en cours et les objectifs qu'il reste à atteindre, dans le cadre de ce programme.

## Article 8. Obligations respectives

La professionnelle est soumise à une obligation de moyens dans le cadre de la réalisation de sa prestation, conformément au droit commun des contrats.

La professionnelle s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre aux besoins pour lesquels il a été sollicité par ses clients dans le cadre de l'offre choisie.

Le client s'engage à dialoguer avec intelligence, à fournir un détail précis de ses attentes afin d'orienter au mieux la professionnelle dans la réalisation de ses missions.

Le client s'engage à verser la somme due au titre la prestation réservée.

Le client s'engage à suivre le programme avec sérieux, conformément à la **charte de bonne conduite applicable, en annexe des conditions générales de vente.**

## Article 9. Limitations de responsabilité

En cas de force majeure ou à la suite d'un événement fortuit, la professionnelle ne saurait être tenue pour responsable à l'égard des clients. Ces derniers seront informés, par tout moyen, des suites de ces événements.

La force majeure est entendue comme étant un événement extérieur, imprévisible et irrésistible. La responsabilité de la professionnelle ne saurait être engagée en cas de force majeure, ou de faute lourde ou intentionnelle du client dans le cadre de la réalisation de la prestation.

## **Article 10. Données personnelles**

La professionnelle s'engage à traiter les données personnelles de ses clients à des fins professionnelles et pour ses missions prévues, dans le respect de la politique de confidentialité.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, ou de limitation du traitement, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018). Toute réclamation à ce sujet doit être portée, de préférence, directement auprès de la professionnelle, afin de trouver une solution adaptée.

En cas de différend, le client peut librement le signaler à la CNIL, avec les informations légales en sa possession sur l'identité de la professionnelle; au Préambule des présentes conditions générales de vente.

La durée de conservation et d'utilisation des données personnelles ne pourra pas excéder 3 ans, à compter de la première obtention de ces derniers.

## **Article 11. Propriété intellectuelle**

Cette clause est rédigée en stricte application du Code de la propriété intellectuelle. Les éléments fournis par la professionnelle dans le cadre de ses missions restent de l'ordre de sa propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction, modification et de diffusion sont réservés. La reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la professionnelle. Chaque support de travail et de communication (papier, numérique, électronique, oral...) reste sous la propriété intellectuelle et le droit d'auteur de la professionnelle.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de la réalisation de prestations connexes ou similaires à l'activité de la professionnelle.

Il est strictement interdit au client de procéder au don ou à la revente des supports de travail délivrés par la professionnelle, sous peine de poursuites judiciaires.

## **Article 12. Discretion et secret**

Les parties s'engagent réciproquement à respecter une politique de secret et de discrétion professionnelle dans le cadre de cette collaboration, et ne pourront fournir d'informations à caractère privé ou non public concernant l'autre partie.

En cas de différend, les parties restent tenues par cette obligation de secret professionnel et de discrétion, et violent le présent contrat s'ils ont un discours public de nature à porter préjudice à l'autre partie en cause.

## Article 13. Délai de rétractation

Pour bénéficier immédiatement des services proposés, le client renonce expressément à l'exercice de son droit de rétractation, prévu à l'article L121-20-12 du Code de la Consommation\*. En application de ces dispositions législatives, le client ne pourra pas bénéficier du délai de rétractation de 14 jours s'il souhaite commencer la prestation dès la réservation "1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation"\*.

Le client reconnaît, en acceptant ces présentes conditions générales de vente, que la renonciation expresse est la seule condition pour pouvoir bénéficier des services proposés par la professionnelle de services, avant l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours, lors des accords conclus à distance.

**La renonciation expresse du client est également obligatoire pour pouvoir bénéficier de services d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison, en application du Code de la Consommation, pris en son article L221-28.**

## Article 14. Suspension

Les parties peuvent convenir de suspendre le contrat par accord mutuel, au moins 1 semaine avant la date souhaitée. La professionnelle peut être amenée à suspendre également le contrat, pour des motifs impérieux. Les motifs de suspension du contrat à l'initiative du client peuvent être la maladie, un événement familial ou des blocages au niveau du programme. La décision définitive de suspension revient à la professionnelle. Dans ce cas, les paiements programmés au titre de la prestation seront versés sans interruption, sauf dispositions contraires entre les parties.

La reprise de la prestation a lieu une fois que les parties procèdent à la levée de suspension du contrat, par accord mutuel. La décision définitive revient à la professionnelle.

Les parties conviennent que le délai de suspension ne pourra pas dépasser 6 mois à compter de leur accord mutuel formalisé par écrit.

## Article 15. Retours client

Afin d'améliorer les services proposés, la professionnelle peut demander aux clients un retour statistique sur ses prestations à des fins professionnelles (sur ses supports de communication, pour rendre un rapport d'analyse commercial de ses pratiques...).

La professionnelle peut revenir vers le client, après une prestation, pour lui proposer de remplir un questionnaire de satisfaction client, qui sera utilisé uniquement à des fins professionnelles, et dans le respect de la politique de protection des données personnelles de ce présent document.

La professionnelle peut diffuser des témoignages vidéos, audios et extraits de conversation avec le client, afin de promouvoir son activité en ligne, sans dévoiler de données personnelles permettant son identification, sauf en cas d'autorisation expresse de sa part.

Conformément à l'**article 9 du Code civil**, tous les clients ont le droit à la protection de leur image, dont leur voix, et leur vie privée. L'utilisation de photographies, audios et vidéos les concernant doit faire l'objet d'une cession de droit à l'image consenti par écrit. La cession des droits d'images consentie par le client est valable pour 10 ans à compter de son autorisation.

Le droit à l'image cédé vaut sur tous les supports écrits, audios et vidéos nécessaires afin de promouvoir les services réalisés par la professionnelle, réaliser des contenus publicitaires ou de prospection, sur tout support de quelque nature que ce soit. L'exploitation des supports concernés par le droit à l'image est restreinte à l'Union européenne.

## Article 16. Contentieux

### Pour une réclamation

En cas de différend entre la professionnelle et un de ses clients, ce dernier doit lui adresser une réclamation par écrit. La professionnelle dispose de deux semaines pour effectuer un retour par écrit. Les réclamations seront traitées de façon individuelle. L'accord n'est valable que s'il reste confidentiel entre la professionnelle et le client. Si aucune solution proposée ne convient au client, les parties s'efforceront de trouver une issue favorable, à l'amiable, avant toute procédure judiciaire.

### Pour une résiliation

Pour résilier le contrat, la partie à l'origine de la demande doit le signifier par écrit à l'autre partie, par mail ou courrier, et respecter un délai de préavis d'un mois à compter de la date de réception de la lettre de résiliation.

Si cela est fait dans un délai plus court, une pénalité supplémentaire de 15% du montant total prévu dans le cadre de la prestation de services restera à la charge de la partie demanderesse. Si la demande émane du client, cette pénalité s'ajoute en plus du montant déjà perçu et dû au titre des missions de la professionnelle.



### Pour un litige contractuel

En cas de litige, la clientèle professionnelle s'engage à saisir la voie de l'amiable, avant toute procédure judiciaire. La clientèle non professionnelle peut saisir gratuitement le centre de médiation compétent pour traiter les litiges relevant de la responsabilité de la professionnelle nommé.

Conformément aux **articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation**, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND

Dans tous ces cas de figure, les différends et litiges doivent rester strictement confidentiels et ne peuvent pas faire l'objet d'une crise médiatique causée par l'une des parties.

Dans le cadre d'un litige, et en l'absence de solution amiable, le Tribunal compétent est celui du ressort de la Cour d'appel de la professionnelle, hors dispositions légales contraires.

**Dernière date de modification : 18 avril 2023**

# Annexe 1 : Charte de bonne conduite

## Article 1 : Dispositions générales

Ce règlement intérieur s'applique à tous les clients, pour la durée de la prestation suivie et/ou dans le cadre de l'accès aux environnements de coaching. Il vaut pour Charte de bonne conduite des clients contractuellement liés à la professionnelle Doukhan Laëtitia, immatriculée au 83118782800023.

Toutes les clauses sont réputées indépendantes les unes des autres : la nullité d'une des clauses ne vaut pas nullité de toutes les autres. Le contrat subsistera en cas de nullité prononcée de l'une ou de plusieurs de ses clauses, car les clauses non affectées produisent toujours leur plein effet.

Le seul droit applicable, dans le cadre du règlement intérieur, est le droit français, et, ce, à l'exclusion de tout autre élément d'extranéité.

## Article 2. Droits et valeurs

La professionnelle s'engage à respecter les principes inhérents aux droits fondamentaux et aux droits de l'Homme, et à respecter les droits de chacun des clients.

- [Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du Conseil de l'Europe, du 4 novembre 1965](#), sur le droit à la vie privée.
- [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948](#), sur les droits à la dignité et à l'égalité.
- [Le Code pénal](#), pris en son article 226-13 sur le secret professionnel.
- [Le Code Civil](#), pris en son article 9 sur le droit à la vie privée.
- [Le Code du commerce](#), pris en son article L 612-3 sur les obligations comptables.
- [Le Code de la consommation](#), pris en son article L 121-2 sur la publicité trompeuse et mensongère.
- [Le Règlement général sur la protection des données, du 23 mai 2018](#), sur le respect du consentement à la collecte des données personnelles.

## Article 3. Obligations des clients

Les clients sont tenus à des règles déontologiques et éthiques :

- Respecter les droits de propriété intellectuelle de la professionnelle.
- Respecter les devoirs leur incombant.
- Respecter les droits et l'individualité des clients, intervenants et de la professionnelle.
- S'acquitter des sommes dues au titre de la prestation.
- Respecter les règles de discrétion et de secret professionnel.

## **Article 4. Règles de bonne conduite**

Pour assurer une bonne qualité et un sérieux des séances de coaching de groupe et de l'environnement de coaching, la professionnelle prévoit des règles disciplinaires applicables à tous les clients, que la prestation se réalise à distance ou en présentiel. La professionnelle prévoit des sanctions lorsque le client effectue ces actions interdites :

- Consommation de boissons alcoolisées pendant les visioconférences organisées ;
- Se présenter aux réunions en état d'ébriété ;
- Violer les droits de propriété intellectuelle des supports de prestation de toute nature ;
- Manquer de respect à la professionnelle et aux clients ;
- Nuire au bon déroulement de la prestation, de quelque façon que ce soit;
- Entraver le bon déroulement de la prestation des autres clients, de quelque façon que ce soit;
- Avoir un comportement dénigrant ou défiant toute autorité de la professionnelle;
- Dénigrer la professionnelle auprès des autres clients;
- Divulguer de fausses informations ou faire preuve de diffamation à l'égard de la professionnelle.
- Atteinte à la vie privée de la professionnelle ou des autres clients;
- Violence verbale envers la professionnelle ou les autres clients;
- Intimidation envers la professionnelle ou les clients, de quelque façon que ce soit;

## **Article 5. Mesures et sanctions**

Tout agissement considéré comme fautif par la professionnelle pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par la professionnelle ;
- Blâme de la professionnelle ;
- Exclusion définitive du coaching de groupe et des services associés, dont les lieux de discussion en commun;
- Exclusion définitive du programme et arrêt de la prestation en cours.

Lorsque la professionnelle envisage une prise de sanction, elle échange avec le client par écrit. Cette réunion se réalise uniquement en présence du client, et ne sera pas rendue publique pour les autres clients, car les parties sont tenues par une clause de confidentialité.

La sanction prononcée sera prise discrétionnairement, dans un délai de 24h à 2 semaines.

Pour contester la décision de sanction, il est possible de faire une réclamation adressée à la professionnelle, par écrit. La professionnelle a 2 semaines pour répondre en retour.

Si aucune solution ne convient au client non professionnel, il peut saisir le médiateur de la consommation suivant :

Conformément aux **articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation**, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND

Les Tribunaux du ressort de la Cour de la professionnelle sont compétents pour régler les litiges survenus en dépit des dispositions prévues dans la charte de bonne conduite.

## **Article 6. Exemples**

Un exemplaire du présent règlement est tenu à disposition de chaque client, conjointement avec les conditions générales de vente, et peut être envoyé individuellement à la simple demande de l'intéressé.

# Annexe 2 : Politique de confidentialité

En toute transparence, la professionnelle vous informe sur le traitement de vos données personnelles, de manière concise, transparente et compréhensible, par le biais de cette politique de confidentialité. Toute donnée à caractère personnel est traitée avec loyauté, transparence et licéité par votre prestataire, qui est la responsable du traitement des données personnelles sur ce site internet.

## I. Droit applicable - base légale

Cette présente politique de confidentialité est assurée conforme aux obligations légales suivantes:

- Articles 12, 13 et 14 du **Règlement général sur la protection des données (RGPD) 2016/679** du Parlement européen et du Conseil.
- **Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles pour les questions de traitement de données à caractère personnel.
- **Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004** pour la confiance dans l'économie numérique: pour toute suppression de contenus litigieux.

## II. Collecte des données personnelles

Les données personnelles sont collectées automatiquement, à des fins commerciales, de statistiques et de prospection, lorsqu'un formulaire de contact est rempli, une prise de rendez-vous, une demande devis en ligne ou l'émission d'une facture, dès que nécessaire. Le traitement des données à caractère personnel ne peut pas concerner:

- l'origine raciale ou ethnique,
- les opinions politiques,
- les convictions religieuses ou philosophiques,
- l'appartenance syndicale,
- les données génétiques,
- les données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique,
- les données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle
- l'orientation sexuelle d'une personne physique,
- les condamnations pénales et infractions.

## III. Finalité du traitement des données personnelles

Le traitement des données personnelles est réputé licite lorsqu'au moins une des conditions est remplie :

- L'utilisateur du présent site internet a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour avoir accès aux services gratuits de la professionnelle (RDV découverte).
- Le traitement est nécessaire pour l'exécution d'un contrat avec la professionnelle.
- Le traitement est rendu nécessaire pour la mise en conformité de la professionnelle à une obligation légale, à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une

autre personne physique ou à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ;

#### **IV. Consentement à la collecte des données personnelles**

L'Utilisateur doit donner son consentement à la collecte des données personnelles pour bénéficier des prestations de services de la professionnelle.

Il est possible de retirer ce consentement à tout moment, dans la plus simple des formalités, par contact écrit à la professionnelle. L'Utilisateur qui retire son consentement a conscience que cela ne remet pas en cause la licéité du traitement antérieur de ses données personnelles.

#### **V. Destinataires des données**

La destinataire des données personnelles est la professionnelle responsable du traitement des données personnelles sur ce site internet. Aucune donnée personnelle n'est transmise, vendue ou louée à des tiers. Elle ne fait aucunement appel à des services de sous-traitance des données personnelles.

#### **VI. Registre des activités de traitement**

En principe, chaque responsable du traitement doit tenir un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité, mentionnant :

- Le nom et les coordonnées du responsable du traitement
- Les finalités du traitement
- Une description des catégories de personnes concernées et des catégories de données à caractère personnel
- Les catégories de destinataires qui ont eu connaissance des données personnelles ou les modalités de transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale
- Les délais prévus pour l'effacement des différentes catégories de données
- La description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles

Ce registre prend la forme d'un écrit qui peut être électronique ou sous forme papier.

L'autorité de contrôle CNIL doit y avoir accès sur simple demande, notamment lorsque l'entreprise dépasse plus de 250 employés ou si ses activités comportent un risque récurrent pour les droits et libertés des personnes concernées.

#### **VII. Droit d'accès aux données**

Toute personne concernée par le traitement de ses données personnelles a le droit d'obtenir du responsable du traitement la confirmation sur les informations suivantes:

- les finalités du traitement;
- les catégories de données à caractère personnel concernées;

- les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, en particulier les destinataires qui sont établis dans des pays tiers ou les organisations internationales;
- lorsque cela est possible, la durée de conservation des données à caractère personnel envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée;
- l'existence du droit de demander au responsable du traitement la rectification ou l'effacement de données à caractère personnel, ou une limitation du traitement des données à caractère personnel relatives à la personne concernée, ou du droit de s'opposer à ce traitement;
- le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle;
- lorsque les données à caractère personnel ne sont pas collectées auprès de la personne concernée, toute information disponible quant à leur source
- l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage.

Dès lors, la professionnelle doit lui fournir une copie sur simple demande écrite.

### **VIII. Droit de modification des données personnelles**

Toute personne concernée peut demander à la professionnelle d'obtenir la rectification des données personnelles la concernant, si elles sont inexactes. Elle peut aussi demander à compléter, par écrit, les données à caractère personnel qui sont collectées par la professionnelle.

### **IX. Droit de suppression des données personnelles**

Tout utilisateur ou client a le droit à l'oubli. Les personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel peuvent exiger la suppression des données si l'un de ces cas se présente :

- les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière;
- la personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement,
- la personne concernée s'oppose au traitement;
- les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite;
- les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis;
- les données à caractère personnel ont été collectées dans le cadre de l'offre de services de la société de l'information,

Les données personnelles collectées sont automatiquement effacées au bout de 3 ans de collecte par la professionnelle.

### **X. Droit d'opposition et limitation**

Toute personne concernée par le traitement des données à caractère personnel peut refuser d'y consentir, ou limiter librement son champ d'application, lorsqu'un élément s'applique :

- l'exactitude des données à caractère personnel est contestée par la personne concernée, pendant une durée permettant au responsable du traitement de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel;
- le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation;
- le responsable du traitement n'a plus besoin des données à caractère personnel aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice;
- la personne concernée s'est opposée au traitement pendant la vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par le responsable du traitement prévalent sur ceux de la personne concernée.

## **XI. Droit de portabilité**

La portabilité des données personnelles est de droit pour toute personne concernée qui veut transmettre ses données à un autre responsable de traitement, sans opposition de la professionnelle, lorsque cela est techniquement possible et que cela ne porte pas atteinte aux droits des tiers.

Toute demande en ce sens doit être formulée à l'écrit auprès de la professionnelle.

## **XII. Sécurité du traitement**

Pour maintenir un risque bas de fuites des données à caractère personnel, la professionnelle peut renforcer ses mesures de conservation des données : mettre en place des pseudonymes, des chiffrements, un protocole de crise ou réévaluer les degrés du protocole en vigueur.

Les risques à évaluer dans le cadre du traitement sont de plusieurs natures, telles la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

En cas de risque avéré de violation des données personnelles, le responsable des traitements doit communiquer à la personne concernée, dans des termes clairs et simples, toute information et mesure concernant la résolution du problème.

## **XIII. Responsable du traitement des données personnelles**

Le responsable du traitement des données personnelles est : **Doukhan Laëticia** que vous pouvez contacter sur l'adresse suivante : [dreamhorizonfr@gmail.com](mailto:dreamhorizonfr@gmail.com)

Le responsable du traitement met en œuvre des mesures techniques, organisationnelles et professionnelles pour examiner et actualiser efficacement la collecte et le traitement de vos données personnelles. Il prend en compte, pour cela, la nature, la portée, le contexte et les finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques.



Il s'engage à coopérer et travailler, en toute intelligence, avec l'autorité de contrôle, sur simple demande de cette dernière, dans le cadre de l'exécution de ses missions.

#### **XIV. Modération des commentaires**

Tout commentaire et avis laissé sur ce site internet peut faire l'objet d'une modération, et tout commentaire abusif sera supprimé par voie de signalement ou directement par la professionnelle. Les commentaires peuvent faire l'objet d'une modération par la professionnelle, sur signalement ou en cas de constatation de non-respect des autres, conformément à la **Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004** pour la confiance dans l'économie numérique sur toute suppression de contenus litigieux.

#### **XV. Cookies**

En naviguant sur ce site, vous acceptez que le site internet puisse implanter des cookies dans votre navigateur, afin de bénéficier des prestations de la professionnelle.

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, ou de limitation du traitement, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018). Toute réclamation à ce sujet doit être portée à la professionnelle.

Vous pouvez donc librement refuser l'utilisation des cookies par le menu réglage de votre navigateur.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas que nous collections vos données personnelles, vous ne pourrez pas utiliser tous les services du site, tels qu'une demande de contact ou de prestation, la collecte de renseignements pour recevoir des newsletters. En effet, certaines informations vous concernant sont nécessaires pour l'utilisation de notre site, et peuvent collecter des données sur votre adresse IP, votre navigateur, vos temps d'accès, pré-remplissage automatique.

Ces informations collectées par le présent site internet sont utilisées exclusivement à des fins de statistiques internes, de manière à améliorer la qualité des services qui vous sont proposés.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

#### **XVI. Réclamations - CNIL**

Conformément à l'**article 55 du Règlement général des données personnelles**, si vous estimez que la professionnelle a violé vos droits concernant le traitement des données personnelles, vous pouvez écrire une réclamation à la CNIL dans les meilleurs délais, idéalement 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance. La notification de la violation doit :

- décrire la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés;

- identifier le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues;
- décrire les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel;
- décrire les mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.